



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016 - 20H30

Délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif – Choix du délégataire

Le Conseil Municipal a décidé de déléguer par affermage le service public de l'assainissement collectif de la commune à l'entreprise SAUR pour la période du 10 janvier 2017 au 31 décembre 2019. Il a autorisé Madame le Maire à prendre tous actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délégation et notamment à signer le contrat de concession ainsi que tous les documents y afférent.

LE MAIRE



Michèle LERNOUT
Michèle LERNOUT